



IUT Le Mans

Le Mans
Université

Département
Gestion des Entreprises et
des Administrations

Natacha D.
Justine D.

1°A | G.11



Dessin de Kak., paru dans *l'Opinion*, 21 août 2016

Burkini : atteinte aux valeurs de la république française ou liberté d'identité ?

Dossier de presse | Expression et communication

Année 2016-2017

Table des matières

Introduction	3
Article 1 : Le burkini et le bon sens	4
Emmanuel Combe <i>l'Opinion</i> , 21 Août 2016.....	4
Thèse et arguments défendus par Emmanuel Combe	5
Article 2 : Du burkini comme norme sociale.....	6
Hakim El Karaoui, <i>l'Opinion</i> , 21 Août 2016.....	6
Thèse et arguments d'Hakim El Karoui.....	7
Conclusion personnelle	8

Introduction

Inventé en 2004 par Aheda Zanetti, jeune australienne d'origine libanaise, le burkini permet aux femmes musulmanes de se baigner sans dévoiler leur peau, cheveux ou autres parties du corps. L'idée lui est venue en constatant que beaucoup de femmes musulmanes gardaient leurs voiles pour pratiquer leurs sports, ce qui n'était pas pratique. Il s'agissait donc pour elle d'adapter le vêtement existant aux commodités du sport et de la plage.

Cet été 2016, cependant, le burkini a été régulièrement médiatisé par les médias français au point d'entraîner des interventions de police sur les plages. Aujourd'hui, malgré le phénomène minoritaire de cette pratique, le burkini est au cœur des débats. Bien malin qui pourra dire si la question surgit parce qu'elle est importante ou s'il s'agit de la continuation des amalgames en France à propos de l'Islam et des musulmans, dans un contexte international où terrorisme, banlieue, islam et racisme sont inextricablement et hâtivement mêlés.

Pour nous, cette volonté d'interdiction du burkini et sa médiatisation démesurée sont les signes évidents d'une stigmatisation dangereuse.

Notre étude portera sur les différentes opinions émises sur la pertinence de cette interdiction. En France, des arrêtés ont été émis dans certaines villes pour un nombre marginal de femmes arborant un burkini sur des plages françaises. On peut donc s'interroger sur la légitimité de convoquer dans l'espace médiatique ce vêtement de plage : quelles ont été les prises de position des politiciens et de l'opinion publique ? Pourquoi parler d'un fait minoritaire, alors qu'il existe des sujets plus importants ? Le burkini est-il une atteinte aux dites valeurs la république ou à la liberté individuelle ?

Deux articles illustrent ces questions. Celui d'Emmanuel Combe, « Le burkini et le bon sens », paru le 21 août 2016 dans *l'Opinion*, rappelle le lecteur à la mesure et aux priorités politiques. Le point de vue d'Hakim El Karoui, « Le burkini comme norme sociale », paru le 22 août 2016 dans le même journal, se montre nuancé tout en n'excluant pas la légitimité d'une interdiction de ce vêtement dans l'espace public.



Professeur à l'Université de Paris 1 et à l'ESCP Europe.

Article 1 : Le burkini et le bon sens

Emmanuel Combe | *l'Opinion*, 21 Août 2016

Le burkini s'est imposé en France comme le sujet politique du moment. Qu'il me soit permis d'esquisser sur ce sujet brûlant quelques réflexions personnelles, prenant appui sur le « bon sens », notamment économique.

Partons d'un principe simple : tout problème doit être traité avec proportionnalité, c'est-à-dire à la mesure de son importance réelle. A ce titre, il serait intéressant, avant d'agir, de connaître l'ampleur statistique du phénomène du burkini sur les plages françaises : il est probable que cette pratique reste à ce stade très marginale. Les beaux esprits objecteront que cette approche comptable est inappropriée : on ne défend pas une cause à l'aune du nombre de personnes concernées, mais à l'aune de principes universels que l'on estime bafoués. Une autre objection est que le combat contre le burkini est d'abord un « combat préventif » : il s'agit de lutter contre une pratique aujourd'hui marginale mais qui pourrait se généraliser demain si l'on n'y faisait rien.

Outre le fait qu'elles présument de l'avenir et font le jeu d'une minorité agissante qui n'en espérait pas tant, ces objections introduisent un principe de stricte équivalence dans le traitement des grands problèmes de société. Mais c'est oublier que tous les combats ne se valent pas sur un plan quantitatif, notamment en termes de coût social. Est-on certain que le « vivre ensemble » est davantage remis en cause aujourd'hui par une poignée de personnes en burkini que par notre inaction face au drame des 2,5 millions d'illettrés, des 25 % de jeunes au chômage ou des 130 000 décrocheurs quittant chaque année le système scolaire ? Il est toujours sage et utile de hiérarchiser les problèmes et de les traiter en fonction de leur importance quantitative réelle et pas seulement symbolique.

Promesse républicaine. On m'objectera enfin que le problème du burkini n'a pas grand-chose à voir avec l'illettrisme ou le chômage des jeunes – ce qui est peut-être vrai — et qu'il ne faut donc pas opposer les sujets mais mener tous les combats de front. Notons d'emblée que le décrochage scolaire n'a jamais vraiment suscité la mobilisation des foules, des médias et des décideurs politiques, alors même qu'il nous coûte une petite fortune et abîme chaque jour et depuis longtemps la promesse républicaine. Mais l'essentiel est ailleurs : tout le temps, toute l'énergie, l'attention médiatique et l'argent dépensés sur un sujet comme le burkini sont autant de ressources rares qui ne sont pas mobilisées sur d'autres problèmes

autrement plus importants. Il y a un coût d'opportunité à ne parler que du burkini : c'est celui de ne pas parler du reste.

On en vient même à se demander si le débat sur le burkini n'est finalement pas un débat commode pour nos décideurs politiques : il permet d'occuper le terrain médiatique, sans avoir à parler des vrais et vieux sujets non résolus depuis trente ans, au premier rang desquels figurent l'économie et l'éducation. Il permet de proposer des solutions rapides, qui marquent les esprits, alors que notre pays a d'abord besoin de réformes structurelles courageuses, dont les effets seront visibles à long terme.

Bref, si l'on veut vraiment faire vivre... le « vivre ensemble », au-delà des mots et des postures, il y a sans doute mieux à faire aujourd'hui dans notre pays que de débattre sans fin du burkini. Un peu de bon sens n'est jamais inutile.

Thèse et arguments défendus par Emmanuel Combe

La thèse d'Emmanuel Combe affirme que tout problème doit être traité de manière proportionnelle. Sujet secondaire, le burkini ne doit pas devenir le centre des préoccupations de l'opinion publique au détriment d'une actualité qui affecte durement le fonctionnement du pays.

Pour l'auteur, le combat n'est que préventif puisqu'une minorité de personne porte le burkini. La question devrait passer au second plan.

L'auteur rappelle que l'illettrisme, le décrochage scolaire ou le chômage des jeunes sont omniprésents en France. Peu médiatisés, ces sujets entraînent la non-mobilisation des foules contrairement au burkini qui bafouerait les principes universels.

L'argent dépensé pour interdire le burkini aurait pu bénéficier à des problèmes plus importants. Cet acharnement contre le burkini relève aussi, pour Emmanuel Combe, d'une manière d'occuper l'espace médiatique en détournant des sujets importants. C'est pourquoi l'interdiction du burkini permet de faire disparaître de vraies questions politiques et économiques, comme l'éducation, et dispense de trouver des solutions pour redresser l'économie.



Consultant et essayiste français.

Article 2 : Du burkini comme norme sociale

Hakim El Karaoui, *l'Opinion*, 21 Août 2016

Le bien mal nommé « burkini » a occupé la chronique estivale tout autant que les esprits des responsables politiques français. On attend la décision du Conseil d'Etat pour savoir si en droit ces interdictions sont acceptables. Très sincèrement, j'en doute tant la qualification de « trouble à l'ordre public » est contestable et parce qu'il faudrait expliquer pourquoi cette interdiction n'est pas discriminatoire (certains plaideront que l'asservissement de la femme dans l'espace public n'est pas le privilège de l'islam politique, que d'autres religions le pratique sans vergogne ainsi que bon nombre de publicitaires qui savent que le désir fait vendre).

En attendant, l'on sait que la campagne présidentielle à venir sera faite d'anathèmes contre les menus de substitution à la cantine, le port du voile à l'université et les mères de famille voilées qui veulent accompagner leurs enfants lors de sorties scolaires. L'islam fait peur aujourd'hui.

Débat liberticide. Vu des Etats-Unis par exemple, où la liberté d'expression et de croyance est une liberté intangible, le débat français est liberticide. Le voile n'est pas considéré là-bas comme un instrument d'oppression de la femme mais comme un signe d'appartenance religieux qu'il faut à ce titre respecter. Vu de Grande-Bretagne où la société est organisée par communautés et par classes sociales, le débat est ubuesque et fait craindre aux commentateurs que la France ne soit déjà l'otage de l'extrême-droite.

Vu du Maghreb où j'étais début août, le sujet est quelque peu différent. Car soit on adhère là-bas à l'islam politique et on considère que le burkini et ses avatars moins sophistiqués (se baigner tout habillée par exemple) sont normaux et « décents ». Soit, on ne peut qu'être très préoccupé de trouver de moins en moins de femmes en maillot de bain sur les plages publiques, d'Agadir à Djerba, pour ne pas parler d'Alexandrie où elles ont disparu depuis longtemps.

Les Maghrébins progressistes ont-ils des affinités avec les tenants de la laïcité dure à la française ? Non bien sûr. Alors, que signifie leur préoccupation ? Elle dit une réalité complexe qu'il faut rappeler : comme le voile, c'est moins le burkini en soi qui pose problème que sa généralisation et sa diffusion dans l'espace public comme norme de vertu qui prétend

s'imposer aux autres musulmanes, dans un contexte où cet accoutrement est soutenu politiquement par les promoteurs d'une vision rigoriste de l'islam.

Dès lors, le débat posé est vieux comme les sociétés démocratiques : quelle liberté pour les ennemis de la liberté ? Le monde arabe a connu cette question et lui a donné des réponses tragiques. En Algérie en 1991, l'interruption du processus électoral a débouché peu après sur la guerre civile : certains des islamistes que l'on avait privés d'une victoire aux élections municipales ont pris les armes. La Libye post Kadhafi a donné au contraire une totale liberté aux ennemis djihadistes de la liberté. Avec un résultat tout aussi dramatique.

En fait, tout est question de mesure. On peut très bien tolérer des comportements qui ne sont pas en ligne avec les standards démocratiques des pays occidentaux tant qu'ils restent très minoritaires. La question de leur bannissement se pose quand ils veulent se transformer en norme sociale. A ce titre, l'arrêté municipal peut être une bonne réponse. Pour autant que son usage soit adapté à une réelle pression locale.

Thèse et arguments d'Hakim El Karoui

Hakim El Karoui défend la thèse selon laquelle un comportement divergeant des standards démocratiques des pays occidentaux peut être toléré, si et seulement si il reste minoritaire.

À l'approche des élections présidentielle, ce sujet mineur est une aubaine pour raviver les faux débats et mobiliser les foules.

Si l'on change de perspective et de pays, les opinions divergent. Les États-Unis et la Grande-Bretagne s'indignent de la position française face à ce sujet. Dans la mesure où il constitue un signe d'appartenance religieuse, il doit susciter le respect.

L'auteur manifeste certes une inquiétude face à la disparition de femme en maillots de bain sur les plages du Maghreb.

Tout en restant nuancé, Hakim El Karoui est bien conscient que le burkini a aussi une connotation islamiste et qu'il est le signe d'un processus de grande ampleur.

S'il devenait la norme, il faudrait interdire le burkini dans l'espace public.

Conclusion personnelle

Après l'analyse de deux points de vue différents sur l'interdiction du burkini, notre idée s'est peu à peu affirmée.

Le burkini est une pratique minoritaire. Peu de femmes sont vêtues d'un maillot de bain intégrale sur les plages françaises. Il n'est donc pas nécessaire de médiatiser une pratique marginale au point d'en faire une affaire d'État.

Cette médiatisation permet à de nombreux politiciens de prendre position sur l'interdiction ou non du burkini comme s'il s'agissait d'un sujet capital sur la scène politique. Nous constatons qu'il existe des sujets beaucoup plus importants. La question du burkini ne résoudra pas les problèmes économiques ou le terrorisme en France. Il serait plus judicieux que les responsables politiques s'occupent de questions économiques et sociale, de la sécurité nationale au lieu de diviser l'opinion publique face à une question minoritaire qui entraînent aussi des amalgames.

Nous sommes néanmoins conscientes que la France a pour principe fondamental la laïcité. C'est pourquoi nous ne souhaitons pas que cette pratique devienne majoritaire. Ainsi, il faut que les tribunaux, et non les politiciens ou les médias, ni même l'opinion publique, fassent leur travail en interdisant le port du burkini.